

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 juin 2022

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mmes DEFNET – CHAVY – ROLLET – PASCAL – SAAD/CONDEMINE – Mrs NESME – HEMET - BERETTI – LUCAS

Membres excusés : M. BROUSSIN - COTHENET Mmes FOILLARD - AUCOEUR BALLESTRA/DUQUESNOY - GUTTY - GUILLOT

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre Jérôme BERETTI

Après lecture, le compte rendu de la séance du 11 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Subventions
- 2) Travaux divers
- 3) Contrat bassin du Beaujolais
- 4) Cession au domaine public
- 5) Point commissions
- 6) Personnel communal
- 7) Questions diverses



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte.

Bail communal

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal qu'un logement communal est vacant. Il est proposé d'attribuer ce logement à Madame MARCHAND Adeline, pour un loyer mensuel de 400€, hors charges locatives, à compter du 13 juin 2022 et pour une durée d'un an.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail précaire locatif à intervenir entre la commune et Madame MARCHAND Adeline, pour une durée d'un an renouvelable, à compter du 13 juin 2022.

FIXE le loyer à la somme de 400€.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer le bail précaire locatif à intervenir.

1) Subventions

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé par Mme NEFT, représentante de l'association AMMI dans le Nord, pour demander d'allumer en vert les monuments de la commune lors de la semaine mondiale de sensibilisation aux maladies mitochondriales du 18 au 24 septembre 2022

Le Conseil Municipal accepte et choisit d'éclairer en vert la façade de l'école durant cette semaine de sensibilisation aux maladies mitochondriales.

2) Travaux divers

2.1 Monsieur LAMURE fait le point sur l'avancée des travaux des différents chantiers en cours :

- logements au-dessus du petit Casino bientôt terminés, mise en location prochainement
- Escalé des Sens et école maternelle : travaux en cours

2.2 Madame ROLLET fait part au Conseil Municipal de son rendez-vous avec OXYRIA lundi après-midi 20 juin pour faire le point sur les travaux de voirie engagés cette année pour un budget de 135 000€.

2.3 Madame ROLLET présente au Conseil Municipal le devis d'AFRAP pour la création et la mise en place du panneau « allée de Sasbachwalden ». Le montant du devis s'élève à la somme de 744€ TTC. Le Conseil accepte le devis.

2.4 Madame ROLLET présente au Conseil Municipal la maquette de la dénomination de la salle des fêtes réalisée avec des lettres en PVC par la société AFRAP. Le Conseil Municipal demande une proposition avec des lettres en métal.

3) Contrat bassin du Beaujolais

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal qu'après un contrat de rivières (2012-2019) porté par le SMRB et un Contrat d'Agglo (2016-2021) porté par la CAVBS, les élus du Beaujolais ont souhaité, en concertation, engager le territoire dans un nouveau programme d'actions global autour de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, le Contrat de Bassin du Beaujolais 2022-2024.

Piloté par le SMRB, et aidé financièrement par l'Agence de l'Eau RMC, ce nouveau contrat d'une durée de 3 ans, est constitué de 94 actions portées par 22 maîtres d'ouvrage :

Arnas, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, la CAVBS, la Cave Oedoria, Corcelles-en-Beaujolais, le Département du Rhône, la Fédération de Pêche du Rhône, Gleizé, Lancié, MBA, Quincié-en-Beaujolais, St-Etienne-la-Varenne, St Georges-de-Reneins, St-Lager, le SIAMVA, le SMEVA, le SIGAL, le SMAPS, le SMRB, Villefranche-sur-Saône, Villié-Morgon.

Les thématiques traitées dans ce contrat et les estimations financières sont les suivantes :

VOLETS	THEMATIQUES	Montants € HT	Aides AERMC
Gestion qualitative - pollutions domestiques	Pollution domestique / pluvial	25 103 727	7 267 170
	Désimperméabilisation	3 519 086	1 334 261
Gestion qualitative - pollutions toxiques	Industrie	1 252 443	555 849
Gestion qualitative - captage et ressources stratégiques	Captage	813 400	599 494
	AEP	580 000	250 000

Gestion milieux aquatiques et zones humides	Milieux	909000	404900
	Zones humides	50 000	35 000
Gestion quantitative de la ressource en eau et adaptation au changement climatique	Equilibre quantitatif et changement climatique	5 215 163	35 000
Suivi/Animation/Communication	Suivi	303 307	56 654
	Animation	399 600	267 072
	Communication	205 900	144 130
TOTAL		38 334 338	10 949 529*

** le montant d'aide de l'Agence de l'Eau RMC est estimatif. Le montant définitif sera arrêté lors du conseil d'administration de l'AEMRC, le 4 avril 2022.*

Ce programme d'actions a été présenté et approuvé par le comité de pilotage du Contrat de Bassin le 6 septembre 2021.

Il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de bassin du Beaujolais et solliciter l'aide financière relative au projet de « réalisation d'une nouvelle station d'épuration » présenté dans le contrat de bassin du Beaujolais sur la période 2022-2024.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de bassin du Beaujolais, suite à sa validation en commission d'aide par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière à l'Agence de l'Eau relative à l'action présentée dans le contrat de bassin du Beaujolais sur la période 2022-2024.

4) Cession au domaine public

Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal de la proposition de la SAS FRATRIMMO, représentée par Monsieur TRIBOULET, pour la cession, à l'euro symbolique, d'une bande de terrain de 63m², issue des parcelles cadastrées section AI n° 243-446-447-449 et 481, située « 54, rue Chaptal ».

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ACCEPTTE la cession, à l'euro symbolique, de la bande de terrain, issue des parcelles cadastrées section AI n° 243-446-447-449 et 481, d'une superficie de 63m².

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les formalités à intervenir.

5) Point commissions

5.1 Monsieur PASCAL fait part de la demande d'un propriétaire du lieudit le Truges pour la mise en place d'un assainissement collectif. Il précise qu'une visite sur le terrain a déjà eu

lieu. Un relevé topographique sera effectué. Le système d'assainissement le plus adapté serait sans doute une micro station.

5.2 Monsieur PASCAL fait un compte rendu au Conseil Municipal de sa visite, avec Monsieur LAMURE, à la station d'épuration de Saint-Etienne du Bois.

5.3 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que la chambre de tirage électrique du rond-point a été déplacée et divisée en deux pour les besoins de son aménagement.

5.4 Monsieur PASCAL fait part au Conseil Municipal de la mise au point avec le SDMIS pour la restitution des locaux de l'ancienne caserne.

5.5 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal de son entretien avec le propriétaire d'un étang bouché, ensablé. Après constat sur le terrain, il s'avère que la cause provient de fossés privés non entretenus.

5.6 Monsieur PASCAL annonce au Conseil Municipal que le poteau télécom, situé le long de la route de Vermont, sera prochainement déplacé.

5.7 Monsieur BERETTI informe le Conseil Municipal qu'il convient de communiquer et faire la publicité, sur la commune, de la Grande Fête de la Forêt et du Bois organisée les 9 et 10 juillet 2022 au Col de la Casse Froide à Claveisolles.

5.8 Monsieur BERETTI présente au Conseil Municipal le planning des festivités des 15, 16 et 17 juillet.

5.9 Madame SAAD-CONDEMINE fait le point sur l'organisation de la cérémonie officielle du 14 juillet et la mise en place du spectacle de son et lumière le 15 juillet.

5.10 Madame SAAD-CONDEMINE annonce au Conseil Municipal la distribution prochaine de la Gazette.

6) Personnel communal

6.1 Madame CHAVY expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique à la surveillance cour pour une durée hebdomadaire de 8 heures.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de surveillance cour à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaire (8/35ème), à compter du 1^{er} septembre 2022.

AUTORISE le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée indéterminée.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

6.2 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer 3 postes (2 d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et 1 d'adjoint administratif 1^{ère} classe).

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de créer 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

DECIDE de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

6.3 Madame CHAVY fait part au Conseil Municipal de la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un adjoint technique à partir du 21 août 2022. Elle expose qu'il conviendra de recruter un nouvel agent à partir du mois de septembre.

6.4 Madame CHAVY fait part au Conseil Municipal du problème des nuisances sonores à la cantine et de la gêne occasionnée pour les agents de service. L'utilisation de bouchons d'oreille est en cours de test.

6.5 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal qu'un pique-nique est prévu le vendredi 24 juin, dans le parc, pour les élèves de CM2, leurs enseignantes et la commission scolaire. La remise des calculatrices se fera en fin de journée.

6.6 Madame CHAVY fait part au Conseil Municipal d'une demande de l'école maternelle pour l'installation, dans la cour, d'un brumisateuse comme les années précédentes. L'arrêté préfectoral du 24 mai 2022 a classé le département du Rhône en alerte renforcée. Le fonctionnement des brumisateurs fait partie des interdictions.

6.7 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal de l'absence de deux agents du service technique, en arrêt maladie. Il demande aux élus de participer à la préparation des festivités du 15 juillet.

7) Questions diverses

7.1 Monsieur LAMURE fait le point sur les tours de rôles du second tour des élections.

7.2 Monsieur LAMURE fait le point sur les prochains mariages.

7.3 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que suivant la convention signée en 2018, l'entretien des espaces verts de la nouvelle caserne est à la charge de la commune.

7.4 Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal que l'inauguration du rond-point est prévue le 11 novembre. Il propose de fixer l'heure en début d'après-midi.

7.5 Monsieur LAMURE présente au Conseil Municipal les objets issus du recyclage des masques.

7.6 Les prochaines réunions du Conseil Municipal :

- mardi 12 juillet à 19h30

- mardi 30 août à 19h30

- mardi 4 octobre à 19h30

- mercredi 9 novembre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.